



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 5 / 2008

DELEGATIONS DE SIGNATURE

ANNÉE : 2008

DIFFUSE LE
10 avril 2008

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA LOZÈRE

Recueil spécial n° 5 / 2008 - délégations de signature

Sommaire

1. Délégation de signature.....	2
1.1. 2008-101-007 du 10/04/2008 - Portant délégation de signature à M. Eric TANAYS directeur départemental de l'équipement en matière de marchés publics et accords-cadres...	2
1.2. 2008-101-006 du 10/04/2008 - Portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée (Police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au RNS)	4

1. Délégation de signature

1.1. 2008-101-007 du 10/04/2008 - Portant délégation de signature à M. Eric TANAYS directeur départemental de l'équipement en matière de marchés publics et accords-cadres

**La Préfète de la Lozère
chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code des marchés publics

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004.374 du 29/04/2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'état dans les régions et départements,

VU le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU l'arrêté interministériel équipement, transports, tourisme et logement du 19 octobre 2001 portant désignation des personnes responsables des marchés,

VU la circulaire du 25 août 2006 relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'Etat,

VU le décret n° 2004.15 du 7 janvier 2004 et le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

VU la note du 19 juillet 2004 relative aux recommandations sur la commande publique

VU le décret du 29 octobre 2007 nommant Mme Françoise Debaisieux en qualité de préfète de la Lozère,

VU l'arrêté ministériel n° 07009084 du 22 août 2007, nommant M. Eric TANAYS directeur départemental de l'équipement de la Lozère à compter du 1^{er} septembre 2007,

SUR proposition de la secrétaire générale,

A R R E T E

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à M. Eric TANAYS, directeur départemental de l'équipement, à l'effet de signer, les marchés publics et accords-cadres et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales, pour les affaires relevant des ministères suivants :

- ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
- ministère du logement et de la ville
- ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
- ministère de la justice

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur départemental de l'équipement, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par M. Dominique THONNARD, chef du service d'appui territorial.

ARTICLE 3

La délégation prévue à l'article 1 est également donnée à :

- M Henri POLAERT, attaché principal d'administration de l'équipement, chef de projets, secrétaire général
 - M. Frédéric AUTRIC, chef du service des politiques de prévention et d'aménagement,
- Cette délégation s'applique aux marchés, d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes.

ARTICLE 4

Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5

La secrétaire générale de la préfecture, le trésorier payeur général de la Lozère et le directeur départemental de l'équipement de la Lozère sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Françoise DEBAISIEUX

1.2. 2008-101-006 du 10/04/2008 - Portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée (Police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au RNS)

La préfète de la Lozère
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du domaine de l'Etat ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'état dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales routières ;

VU le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 29 octobre 2007 portant nomination de Mme Françoise DEBAISIEUX en qualité de préfète de la Lozère ;

VU l'arrêté ministériel n° 06.004058 du 23 juin 2006 portant nomination de M. Alain JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée à compter du 1^{er} juin 2006 ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2006 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Méditerranée ;

SUR proposition du Directeur interdépartemental des routes Méditerranée,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. **Alain JOURNEAULT**, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Méditerranée, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et de ses compétences les décisions suivantes :

n°de code	Nature des attributions	Référence
A 1	Délivrance des arrêtés d'alignement sur le RNS	L 112-3 du Code de la voirie Routière
A 2	Délivrance de toutes les permissions de voirie du domaine public routier national (RNS) sauf si avis divergent entre le Maire de la commune concernée et la DIRMED	L.113-2 et suivant du Code de la voirie Routière
A 3	Délivrance des autorisations d'occupation temporaire et stationnement sur les dépendances du domaine public routier national	A12 à 39 et R53 à 57 du Code du Domaine de l'Etat
A 4	Reconnaissance des limites des routes nationales	
A 5	Autorisation d'occupation temporaire. Délivrance des autorisations	Cir.n°80 du 26.12.66
A 6	Cas particuliers : a) Pour le transport du gaz. b) Pour la pose de canalisation d'eau, de gaz et d'assainissement.	Cir. n°69.11 du 21.01.1969 Cir. n° 51 du 09.10.1968
A 7	Pour l'implantation de distributeurs de carburants et renouvellement d'autorisations correspondantes : a) Sur le domaine public. b) Sur terrain privé (hors agglomération) c) En agglomération (domaine public et terrain privé)	Circ. DCA/S N°30.99 du 19.05.69, N°73.85 du 05.05.73 Circ. TP N°46 du 07.06.56, N°45 du 27.05.58, Circ. Interministériel N°71.79 du 26.07.71 et N°71.85 du 09.08.71 et N°72.81 du 25.05.72 Circ. TP N°62 du 06.05.54, N°5 du 12.01.55, N°66 du 24.08.60, N°86 du 12.12.60 Circ. N°69.113 du 06.11.69
A 8	Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles.	Circ. N°50 du 9.10.68
A 9	Autorisation d'abattage d'arbres sur les routes nationales	Code de la route
A 10	Remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles au service	CGPPP – L 3211 - 1

B 1	Arrêté réglementant la circulation sur route nationale hors agglomération	Code de la Route
C 1	Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers Manifestation ou intervention ayant une incidence sur la circulation	Code de la Route Art. R411-18 Cir. n° 96-14 du 06.02.96
C 2	Interdiction ou restriction de la circulation en cas de conditions de circulation hivernale ou prévisions météorologiques défavorables	Arrêtés préfectoraux spécifiques « viabilité hivernale »
C 3	Établissement des barrières de dégel et fixation des conditions de circulation	Art. R-411-20 du Code la route
C 4	Réglementation de la circulation sur les ponts imposée par l'état de l'ouvrage	Code de la Route : art. R-422-4
C 5	Approbation des dossiers relatifs à la signalisation de direction sur le RNS et dans les villes classées Pôles Verts	Circulaire n°91-1706 du 20.06.91
D 1	Déclarations préalables en matière de publicité Lettre d'observations Infraction à la réglementation sur la publicité. Arrêtés de mise en demeure	Code de l'Environnement art L581-6
D 2	Infraction à la réglementation sur la publicité. Mémoire en réponse aux requêtes formulées devant le Tribunal Administratif	Code de l'Environnement Livre V, titre VII, section 6
D 3	Tous actes constatant une infraction aux dispositions des articles R 418.2 à R 418.9 du Code de la route	Art R 130.5 du Code de la route
E1	Convention de traitement de viabilité hivernale en agglomération (continuité d'itinéraires)	L2212-2 et L2213-1 du
CGCT		

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain JOURNEAULT, directeur interdépartemental des routes Méditerranée, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'article 1° du présent arrêté seront exercées par Madame Véronique MAYOUSSE, Directrice Adjointe de la DIRMED.

ARTICLE 3

Sur proposition du directeur interdépartemental des routes Méditerranée, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions visées à l'article 1 du présent arrêté aux agents de la DIRMED désignés dans l'annexe I selon les conditions de cette même annexe.

ARTICLE 4

La signature et la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante: "**Pour la préfète de la Lozère et par délégation**"

ARTICLE 5

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6

La secrétaire générale de la préfecture de la Lozère et le directeur interdépartemental des routes Méditerranée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Françoise DEBAISIEUX

Annexe 1 à l'arrêté de délégation de signature DIR relatif au pouvoir de police et à la conservation du domaine public et privé attaché au RNS.

Ser	NOM PRENOM	FONCTION	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	B1	C1	C2	C3	C4	C5	D1	D2	D3	E1
Dir	MAYOUSSE Véronique	Directrice adjointe	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SIE	BORDE Denis	Chef du SIE	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SIE	PATIN Nicolas*	Adjoint au chef du SIE	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SIE	SIMEON Anne-Marie	Responsable du bureau administratif du SIE	*	*	*		*					*	*										
SIE	LOVERA Jean-François	Chef du district Rhône-Cévennes (DRC)	*	*	*		*							*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SIE	VALDEYRON Régis**	Adjoint du chef du DRC et responsable du PC du DRC	*	*	*		*							*	*	*							
SIE	RAYMOND Annie	Responsable du bureau administratif du DRC	*																				

*: en cas d'absence ou d'empêchement justifié du chef du SIE

** : en cas d'absence ou d'empêchement justifié du chef de district